



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 17 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4423 du 10 juillet 2026 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « Convention CNS-AMMD et avenir du conventionnement médical ».

Madame la Ministre,

En date du 10 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN